



COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGT-TROISIÈME SESSION

Renforcer la résilience et la relance après les situations de crise et les menaces: le rôle des forêts et de la faune sauvage

Kinshasa (République démocratique du Congo), 22 - 26 août 2022

INVERSER LE COURS DE LA DÉFORESTATION EN AFRIQUE

I. Contexte

1. Mettre fin à la déforestation est une démarche essentielle de la Décennie d'action pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030, et pour affronter la « quadruple urgence planétaire » : crise climatique, crise de la nature, crise liée aux inégalités et crise sanitaire mondiale. Cette démarche exige une action concertée des gouvernements, du secteur privé et de la société civile pour réaliser un changement transformationnel des systèmes alimentaires et promouvoir des chaînes de valeur agricoles et forestières durables qui mettent fin à la déforestation.
2. Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a appelé à intensifier les mesures visant à « faire reculer la déforestation » et a déclaré que « nous devons mettre fin à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et changer notre façon de cultiver » (Sommet Action Climat, septembre 2019).
3. En avril 2021, le Partenariat de collaboration sur les forêts a présenté une déclaration commune exposant les défis et les opportunités d'inverser le cours de la déforestation. Fondée sur des faits et des chiffres scientifiques solides autour de l'état actuel de la déforestation et des services multidimensionnels fournis par les forêts, la Déclaration vise à aider les pays et les autres parties prenantes clés à remédier à ce problème.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

4. Étant donné que l'expansion des terres agricoles est à l'origine de 90% de la déforestation dans le monde¹, et que la demande alimentaire mondiale ne cesse d'augmenter, il est primordial de dissocier la croissance de la production agricole de la perte de forêts. Lors de la Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture de la FAO (COAG) qui s'est tenue du 18 au 22 juillet 2022, les États membres ont examiné les interactions entre l'agriculture et les forêts et ont souligné la nécessité d'améliorer les synergies entre ces deux secteurs par le biais d'approches intersectorielles, afin de mettre en place des systèmes agroalimentaires plus durables. Une discussion similaire aura lieu lors de la Vingt-sixième session du Comité des forêts de la FAO, en octobre 2022, illustrant les efforts de l'Organisation et de ses membres pour trouver des solutions en vue de créer des systèmes agroalimentaires durables en adéquation avec la gestion durable des forêts.

II. Tendances et moteurs associés de la déforestation dans la Région Afrique

5. Le couvert forestier est en déclin en Afrique depuis les trente dernières années² durant lesquelles il a chuté de 24,9% à 21,3%. Selon la dernière Évaluation des ressources forestières³ (FRA 2020), l'Afrique a enregistré la plus forte perte nette de superficie forestière au cours de la décennie prenant fin en 2020, l'Afrique orientale et australe ainsi que l'Afrique occidentale et centrale étant les principales victimes de ces pertes. Le taux annuel moyen de perte nette de forêts en Afrique a augmenté depuis 1990, passant de 3,28 millions ha perdus entre 1990 et 2000, à 3,40 millions ha entre 2000 et 2010, puis à 3,94 millions ha au cours de la dernière décennie. L'augmentation du taux de perte nette de forêts sur la période a été la plus évidente en Afrique orientale et australe, où il est passé de 1,35 million ha par an dans les années 1990, à 1,91 million d'hectares par an entre 2010 et 2020.

6. Il convient toutefois de distinguer la perte nette de forêts de la déforestation. Selon la définition de la FAO, la déforestation est la conversion d'une forêt à une autre affectation des terres, que cette conversion soit d'origine humaine ou non, tandis que la perte nette de forêts est la différence entre toutes les pertes dues à la déforestation et tous les gains dus à la régénération naturelle des forêts et au boisement. En outre, les résultats de FRA 2020 sont basés sur les statistiques officielles nationales et peuvent différer des résultats obtenus par l'enquête de télédétection de FRA, en particulier pour les périodes de référence courtes.

7. Selon l'Enquête par télédétection (RSS) de FRA, de 2000 à 2018, quelques 49 millions ha ont été déboisés en Afrique, ce qui représente une baisse de 23% de la déforestation. Le taux annuel de déforestation est passé de 3,01 millions à 2,33 millions ha par an au cours de cette période. En outre, la majeure partie du déboisement observé a été enregistrée en Afrique orientale et australe. Pour l'Afrique occidentale et centrale, le taux annuel de déforestation est passé de 1,38 million ha/an ($\pm 6,7\%$) entre 2000 et 2010, à 1,04 million ha/an ($\pm 7,6\%$) entre 2010 et 2018. Une autre étude récente dans le Bassin du Congo a également montré que la déforestation globale est en baisse depuis 2015. Ce plafonnement se reflète également dans les données mondiales.

8. L'Enquête par télédétection de FRA a montré que l'expansion des terres cultivées a été le principal moteur de la perte de forêts en Afrique, suivie par la conversion des forêts en prairies. Plus des trois quarts de la superficie déboisée entre 2000 et 2018 (correspondant à 37,1 millions ha) ont été convertis en terres cultivées. La forêt a également été remplacée par d'autres terres boisées en raison des pressions exercées par le pâturage du bétail et l'extraction du bois pour la production de charbon de bois. En Afrique de l'Ouest et du Centre, entre 2000 et 2018, les terres cultivées ont remplacé les forêts à un rythme moyen de 976 200 ha/an (79% de la déforestation observée), tandis que la

¹ FAO. 2022. FRA 2020 Remote Sensing Survey. FAO Forestry Paper, No. 186. Rome.
<https://doi.org/10.4060/cb9970en>

² Burundi, Cameroun, Tchad, Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda, Sao Tome et Principe.

³ FAO. 2021. Évaluation des ressources forestières mondiales 2020: Rapport principal. Rome.
<https://doi.org/10.4060/ca9825fr>

conversion en pâturages a couvert 165 900 ha/an (13%) en moyenne. En Afrique orientale et australe, des dynamiques similaires ont été observées, les terres cultivées remplaçant les forêts au rythme moyen de 1 050 400 ha/an (74% de la déforestation observée), et la conversion en prairies entraînant une déforestation de 270 100 ha/an (19% de la déforestation).

9. Tout comme la déforestation, la dégradation des forêts est un sujet de préoccupation. On estime que la dégradation des forêts affecte de vastes zones dans certains pays comme la République démocratique du Congo⁴. Définies comme étant des blocs continus de forêt avec une biomasse aérienne élevée, les forêts intactes sont en recul dans le Bassin du Congo⁵, baissant de 78% en 2000, à un peu moins de 70% en 2016. Environ 20% de toutes les forêts de la sous-région sont menacées à un certain degré, selon les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN⁶.

10. Le rôle de l'agriculture itinérante et de la petite agriculture reste dominant dans la déforestation et la dégradation des forêts en Afrique.^{7 8} Pour le Bassin du Congo, diverses études ont mis en évidence un paysage de mosaïque agricole comprenant des forêts secondaires résultant de l'agriculture itinérante, ce qui peut créer un continuum entre la dégradation des forêts et la déforestation. Ces études ont montré que, bien que les zones directement déboisées à des fins industrielles, telles que l'exploitation minière, les plantations forestières ou l'agro-industrie à grande échelle, soient relativement limitées, elles entraînent souvent une perte importante de forêts en raison de l'expansion des paysages agricoles en mosaïque et des nouveaux établissements dans les forêts formés par les populations de travailleurs attirées par leurs lieux d'exploitation.⁹ Dans certains cas, la dégradation est également le résultat de la conversion des forêts en systèmes agroforestiers.¹⁰ Le prélèvement de bois pour la production de charbon de bois ou l'utilisation directe contribue également à la dégradation des forêts dans certaines régions.

11. Une analyse complémentaire des données RSS de FRA a conclu qu'en Afrique occidentale et centrale, la conversion des forêts était presque exclusivement causée par l'agriculture à petite échelle : 99% pour la conversion en terres cultivées et 94% pour la conversion en pâturages.¹¹

⁴ Shapiro, A. C., Aguilar-Amuchastegui, N., Hostert, P., and Bastin, J. F. J.-F. 2016. Using fragmentation to assess degradation of forest edges in Democratic Republic of Congo. *Carbon Balance Manage.* 11:11. doi: 10.1186/s13021-016-0054-9

⁵ Angola, Cameroun, République centrafricaine, Guinée équatoriale et Angola dans l'étude de référence.

⁶ Aurélie C. Shapiro, Hedley S. Grantham, Naikoa Aguilar-Amuchastegui, Nicholas J. Murray, Valery Gond, Djoan Bonfils, Olivia Rickenbach, Forest condition in the Congo Basin for the assessment of ecosystem conservation status, *Ecological Indicators*, Volume 122, 2021, 107268, ISSN 1470-160X, <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2020.107268>.

⁷ Curtis, P.G., Slay, C.M., Harris, N.L., Tyukavina, A. & Hansen, M.C. 2018. Classifying drivers of global forest loss. *Science (Classification des moteurs de la perte des forêts dans le monde)*, 361(6407): 1108–1111. <https://doi.org/10.1126/science.aau3445>

⁸ De Sy V., Herold M., Achard F., Avitabile V., Baccini A., Carter S., Clevers J G P W., Lindquist E., Pereira M. and Verhot L. 2019. Tropical deforestation drivers and associated carbon emission factors derived from remote sensing data (Moteurs de la déforestation tropicale et facteurs d'émission du carbone associés dérivés des données de télédétection), *Environ. Res. Lett.* 14 094022

⁹ Molinario, Giuseppe, Matthew Hansen, Peter Potapov, Alexandra Tyukavina, and Stephen Stehman. 2020. "Contextualizing Landscape-Scale Forest Cover Loss in the Democratic Republic of Congo (DRC) between 2000 and 2015" (Contextualiser la perte de couvert forestier au niveau du paysage en République démocratique du Congo (RDC) entre 2000 et 2015)) *Land* 9, no. 1: 23. <https://doi.org/10.3390/land9010023>

¹⁰ Zekeng, J.C., Sebego, R., Mphinyane, W.N. et al. 2019. Land use and land cover changes in Doume Communal Forest in eastern Cameroon: implications for conservation and sustainable management. (Changements des affectations des terres et du couvert forestier dans la forêt communale de Doume dans l'est du Cameroun: implications pour la conservation et la gestion durable) *Model. Earth Syst. Environ.* 5, 1801–1814 (2019). <https://doi.org/10.1007/s40808-019-00637-4>

¹¹ FAO. 2022. À paraître.

III. Engagements internationaux récents pour lutter contre la déforestation et assurer la durabilité des systèmes agroalimentaires

12. Le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires qui s'est tenu en septembre 2021, a appelé le monde à tenir ses promesses pour un avenir meilleur grâce à des systèmes alimentaires au service des personnes, de la planète et de la prospérité. Le Sommet a souligné comment les progrès réalisés dans cinq domaines d'action clés aux niveaux national et régional peuvent se traduire par un changement global dans la progression des Objectifs de développement durable (ODD), garantissant les droits humains fondamentaux pour tous. Le domaine d'action « Favoriser les solutions fondées sur la nature » considère le rôle important des forêts dans la transformation des systèmes alimentaires vers une plus grande durabilité, notamment en dissociant la production de produits agricoles de la déforestation. Plusieurs « coalitions d'action » proposées par les États membres et d'autres parties prenantes peuvent aider les pays à renforcer la contribution des forêts à leurs « voies nationales » de transformation des systèmes alimentaires, notamment :

- La Coalition sur l'agroécologie et l'agriculture régénérative ;
- La Coalition sur l'agriculture familiale et sur le renforcement des actions en faveur de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale ;
- La Coalition sur la Restauration des herbages, des arbustes et des savanes grâce à des systèmes alimentaires durables basés sur l'élevage extensif ;
- La Coalition sur le nexus action humanitaire-développement-paix ;
- L'Alliance pour des systèmes alimentaires résilients face au changement climatique ;
- La Coalition pour l'arrêt de la déforestation et de la conversion des produits agricoles de base ;
- la Coalition Meilleures données pour de meilleures décisions en faveur d'une production naturelle.

13. La Vingt-sixième Convention des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été l'occasion pour la Communauté internationale de transmettre des messages forts sur les liens entre les forêts et le climat. Par le biais de la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, 141 pays se sont engagés à « travailler ensemble pour stopper et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2030 tout en assurant un développement durable et en promouvant une transformation rurale inclusive ».

14. En harmonie avec ce qui précède, un groupe de donateurs a publié la Déclaration conjointe des donateurs du Bassin du Congo¹² pour soutenir la protection et la gestion durables des forêts du Bassin du Congo, promettant collectivement un financement d'au moins 1,5 milliard de dollars EU entre 2021 et 2025 pour soutenir des efforts et des résultats ambitieux dans la région afin de protéger et de maintenir les forêts du Bassin du Congo, les tourbières et d'autres réserves mondiales importantes de carbone.

15. Toujours au cours de la COP 26, vingt-huit gouvernements ont signé la Déclaration sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base afin de favoriser le commerce durable et de réduire la pression sur les forêts, notamment en aidant les petits exploitants agricoles et en améliorant la transparence des chaînes d'approvisionnement. Dix des plus grandes entreprises du secteur privé, qui contrôlent plus de la moitié du commerce mondial des principaux produits de base à risque pour les forêts, tels que l'huile de palme et le soja, ont annoncé qu'elles élaboreraient une feuille de route, à l'intention de la COP27, pour une action renforcée au niveau de la chaîne d'approvisionnement.

¹² Déclaration conjointe des donateurs du Bassin du Congo- Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) au Scottish Event Campus de Glasgow 2021 (ukcop26.org)

IV. Initiatives, programmes et projets opérationnels clés visant à mettre fin à la déforestation et à promouvoir le développement durable

A. Interventions du Mécanisme REDD+ - Réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts

16. L'ONU-REDD, le programme phare des Nations unies sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), a soutenu les efforts mondiaux visant à inverser le cours de la déforestation, en collaborant avec 65 pays partenaires, dont 28 en Afrique¹³.

17. Ces dernières années, des paiements basés sur les résultats (RBP) ont été versés par le Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), le Fonds vert pour le climat (GCF) et d'autres initiatives multilatérales, à divers pays qui ont fait état de résultats REDD+. Le Fonds carbone du FCPF a signé des accords de paiement de 96,8 millions de dollars EU avec deux pays de la COMIFAC (Congo et République démocratique du Congo), et de 200 millions de dollars EU avec la Côte d'Ivoire, le Ghana, Madagascar et le Mozambique pour des réductions d'émissions à déclarer à partir de 2022¹⁴. Dans le cadre de l'accord basé sur les résultats signé entre CAFI et le Gabon¹⁵, un premier paiement de 17 millions de dollars EU a été autorisé après une vérification indépendante. Dans le cadre de l'ONU-REDD, la FAO a aidé la RDC, le Ghana et l'Ouganda à soumettre des propositions à la coalition LEAF¹⁶ (Réduire les émissions par l'accélération du financement forestier), dont l'objectif est de mobiliser un milliard \$EU de fonds publics et privés pour encourager la protection de la forêt tropicale à grande échelle, en combinant des paiements basés sur les résultats (RBP) et des achats de crédits carbone.

18. En ce qui concerne le Fonds vert pour le climat (GCF), les pays de la COMIFAC n'ont pas été en mesure d'accéder aux RBP. Cependant, le GCF a financé le programme REDD+ pour les pays africains à partir de plusieurs de ses options de financement, comme suit : (a) à partir du programme de préparation et d'appui à la préparation, principalement pour la première phase de REDD+ (préparation) : environ 20 millions de dollars EU, incluant des activités sur REDD+ ; et (b) à partir du cycle ordinaire des projets, principalement pour la deuxième phase (mise en œuvre) : environ 80 millions de dollars EU¹⁷.

19. La FAO a contribué à l'accès au financement pour la mise en œuvre de REDD+ et l'action climatique en RDC (CAFI), en République du Congo (GCF et CAFI), en Côte d'Ivoire (GCF), au Bénin (GCF) et en Gambie (GCF).

20. D'ici la fin 2019, grâce au soutien fourni par le Programme ONU-REDD et dans le cadre de la stratégie nationale REDD+ de la RDC, la FAO, en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), a lancé un projet de quatre ans dans la province de l'Équateur (Programme intégré REDD+ pour un développement résilient basé sur des moyens d'existence durables dans la Province de l'Équateur - PIREDD). L'appui financier de 10 millions de dollars EU est fourni par le Fonds national REDD+ (FONAREDD) avec des fonds de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) et du Gouvernement suédois. Le projet vise entre autres objectifs, à réduire les émissions en s'attaquant aux

¹³ Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée Bissau, République de Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Maroc, Nigéria, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

¹⁴

https://www.forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/cf24_2b._portfolio_management_update_0.pdf

¹⁵ <https://www.cafi.org/fr/pays-partenaires/gabon>

¹⁶ Lowering Emissions by Accelerating Forest finance

¹⁷ <https://www.greenclimate.fund/insights/gcf-results-based-payments-stepping-stone-unlock-private-finance-scale>

principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, notamment l'agriculture itinérante, l'exploitation forestière et la production de charbon de bois et de bois de feu.

21. Le projet quinquennal « Promouvoir la production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE) » est mis en œuvre depuis 2021 par le gouvernement ivoirien et la FAO, avec le soutien financier du GCF. Le projet permettra, d'une part, de finaliser et d'opérationnaliser l'architecture REDD+ afin de préparer le pays aux futurs paiements basés sur les résultats, et d'autre part, de mettre à l'échelle des modèles de gestion des terres et d'établir des systèmes agroforestiers et forestiers, au moyen de la restauration des forêts dégradées.

22. Le PACT Kenya-Royaume-Uni, un partenariat entre le Kenya et le Royaume-Uni, soutient neuf projets dans deux secteurs prioritaires : les énergies propres et les solutions fondées sur la nature (foresterie et utilisation des terres). Au nombre de ceux-ci, la FAO met en œuvre le projet IMPRESS (Improve Measurement for Payments to Reduce Emission and Strengthen Sinks)¹⁸ afin de générer et d'utiliser des données à haute intégrité sur les émissions et les absorptions des forêts.

23. D'autres projets sont mis en œuvre dans la région en faveur de la protection et de la gestion durable des forêts, notamment :

- Le projet « Transformation mondiale des forêts pour les peuples et le climat: Un focus sur l'Afrique de l'Ouest¹⁹ », appuyé par la Suède, contribue au Plan de convergence de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest. Il vise à apporter une solution aux problèmes forestiers transfrontaliers dans les 15 États membres de la CEDEAO, notamment en améliorant les connaissances sur la dynamique forestière, en soutenant la réforme juridique et en partageant les meilleures pratiques en matière de foresterie communautaire.
- Le Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre des forêts de cinq départements de la République du Congo (PREFOREST Congo) est financé par le GCF à hauteur de près de 29 millions de dollars EU. Il vise à réduire les émissions de carbone, tout en fournissant d'importants avantages connexes en matière d'adaptation, en axant son action sur trois foyers de déforestation et de dégradation des forêts qui sont des bassins d'approvisionnement en produits agricoles et en bois de chauffage. Le PROREP (Projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo) bénéficie d'un financement de CAFI (7 millions USD), avec pour objectif de renforcer le potentiel de Brazzaville en matière de production durable du bois de chauffage, par la mise en place de systèmes agroforestiers. Le projet PROREP est entièrement considéré comme un cofinancement du projet PREFOREST.
- Le projet régional sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation²⁰, financé par CAFI à hauteur de 1,2 million de dollars EU pour deux ans bénéficie d'une décennie d'expérience dans le domaine de la télédétection et de l'observation de la terre pour le programme REDD+. Le projet est prévu être prolongé jusqu'à l'été 2023 pour un montant supplémentaire de 1,5 million \$EU.
- En République du Congo, le système est en cours d'adoption dans le cadre d'un autre projet financé par CAFI pour rendre opérationnel le système national de surveillance des forêts (SYNA-MNV).

B. Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux - FLEGT

24. Le programme FAO-UE sur l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) a œuvré dans 27 pays du monde (12 en Afrique subsaharienne,

¹⁸ <https://www.fao.org/national-forest-monitoring/news/detail/en/c/1455253/>

¹⁹ <https://www.fao.org/3/ca6102fr/CA6102FR.pdf>

²⁰ <https://congo.dddafrica.info>

dont 5 dans le Bassin du Congo) pour favoriser une gouvernance forestière inclusive et participative. L'un des principaux piliers de cette assistance a été la mise en place de systèmes nationaux d'assurance pour vérifier le respect des cadres juridiques et réglementaires en vue d'une utilisation durable des forêts et la production de bois. Dans le Bassin du Congo, le Programme a soutenu les associations du secteur privé pour qu'elles s'engagent dans la production et le commerce légaux et durables du bois, pour contrer la conversion des forêts en d'autres affectations des terres et pour créer de la valeur pour les petits exploitants, les communautés forestières et les micro, petites et moyennes entreprises forestières. Le programme a également aidé les gouvernements à développer et à renforcer les cadres juridiques et les capacités d'application, afin de réglementer et de surveiller la production et le commerce du bois, dans le but de prévenir l'exploitation illégale des forêts et d'éviter les impacts environnementaux, économiques et sociaux négatifs résultant de la déforestation. En particulier, le soutien à la région Afrique s'est surtout concentré sur la promotion de l'engagement actif de la société civile dans la gouvernance forestière, par le biais d'une surveillance indépendante des forêts comme moyen d'améliorer les fonctions de contrôle du gouvernement.

C. Systèmes alimentaires, exploitation et restauration des sols - FOLUR

25. Depuis plus d'une décennie, la FAO coopère avec les pays pour accroître les investissements en tirant parti du partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les programmes phares d'impact du FEM-7 lancés récemment, Systèmes alimentaires, utilisation des terres et restauration (FOLUR-IP)²¹ et Paysages durables en zones arides (DSL-IP)²², avec un budget combiné de 450 millions \$EU et un cofinancement de 3,53 milliards \$EU, offrent une occasion unique de renforcer les synergies entre l'agriculture et la foresterie²³. En outre, les programmes intégrés du FEM-7 soutiennent directement la lutte contre la déforestation en intégrant systématiquement l'approche paysagère dans les cadres de projet des 36 pays participants, en tant qu'élément essentiel permettant de s'écarter des approches sectorielles non durables. En particulier, le programme intégré FOLUR combine l'approche paysagère avec le développement de chaînes de valeur efficaces et plus durables, ciblant huit produits de base majeurs²⁴, dont la moitié est directement liée à la déforestation. Le programme fournit l'espace nécessaire pour créer une coalition et un réseau de partenaires comprenant des gestionnaires de terres, des gouvernements, des chercheurs, le secteur privé et des institutions financières, afin de travailler conjointement à la transformation des systèmes agroalimentaires mondiaux. Notamment, le programme d'impact FOLUR appuiera la région Afrique par le biais du projet secondaire en Guinée équatoriale, qui travaille sur la gestion intégrée des paysages dégradés pour des systèmes alimentaires et des moyens de subsistance durables dans la région forestière de Guinée et en Haute-Guinée, en mettant l'accent sur l'huile de palme. Il contribuera également à la restauration des paysages de production du cacao au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Libéria et au Nigéria, ou du café en Éthiopie, en Ouganda, au Kenya, à Madagascar et au Burundi, ainsi que du maïs et du blé dans divers pays africains.

D. Approches « Chaîne de valeur »

26. En réponse aux preuves croissantes des liens entre l'expansion des terres agricoles et la déforestation, et à la sensibilisation des consommateurs à ce compromis, de nombreuses entreprises se sont engagées à réduire le risque de déforestation associé à leurs chaînes d'approvisionnement. Elles ont adopté des mesures pour assurer la durabilité²⁵, telles que des codes de conduite, la diligence raisonnable, des systèmes de certification, l'exclusion de fournisseurs ou de zones

²¹ <https://www.folur.org>

²² <https://www.fao.org/in-action/dryland-sustainable-landscapes>

²³ <https://www.fao.org/3/nj009en/nj009en.pdf>

²⁴ Viande bovine, cacao, café, maïs, huile de palme, riz, soja et blé.

²⁵ **Garrett, R.D., Levy, S., Carlson, K.M., Gardner, T.A., Godar, J., Clapp, J., Dauvergne, P. et al.** 2019. Criteria for effective zero-deforestation commitments. *Global Environmental Change*, 54: 135–147. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2018.11.003>

d'approvisionnement spécifiques, des systèmes de surveillance spatiale et des instruments de traçabilité.^{26 27} Environ 500 grands distributeurs, négociants et transformateurs de produits alimentaires ont désormais des orientations ou des engagements concernant la réduction du risque de déforestation ou de dégradation des forêts dans leurs chaînes de valeur.²⁸

27. Cette tendance est renforcée par les initiatives réglementaires actuellement développées par les pays consommant ce qui est communément considéré comme des « produits de base à risque forestier ». En application du Pacte vert européen,²⁹ de la « stratégie de la ferme à la fourchette »³⁰ et de la Stratégie européenne en faveur de la biodiversité,³¹ la Commission européenne élabore actuellement une proposition législative visant à réduire au minimum le risque de déforestation et de dégradation des forêts associé aux produits mis sur le marché de l'UE.³² Les mesures politiques à adopter pourraient exiger de toutes les entreprises qu'elles démontrent, au moyen d'une diligence raisonnable, que la production d'un ensemble de produits de base et de produits dérivés n'a pas entraîné de déforestation ou de dégradation des forêts. Le Royaume-Uni a adopté une initiative similaire en introduisant une nouvelle loi dans le projet de loi sur l'environnement en novembre 2020,³³ qui rendra illégale pour les entreprises britanniques l'utilisation de produits de base clés s'ils n'ont pas été produits conformément aux lois locales protégeant les forêts et autres écosystèmes naturels. Enfin, le Sénat des États-Unis d'Amérique a commencé à travailler sur un projet de loi visant à « lutter contre la déforestation illégale en interdisant l'importation de produits fabriqués en tout ou partie avec certaines matières premières produites sur des terres subissant une déforestation illégale, et à d'autres fins. »

28. Les produits liés à la déforestation, également appelés « produits à risque forestier », qui pourraient être couverts par ces réglementations comprennent la viande de bœuf, le soja, l'huile de palme, le cacao, le bois, et éventuellement le café, le caoutchouc, le thé et certaines céréales, ainsi que leurs produits dérivés. La production agricole et forestière des pays africains pourrait être affectée par ces futures exigences commerciales, mais cela peut aussi représenter une opportunité de recevoir un soutien accru pour mettre fin à la déforestation liée à l'agriculture.

29. Pour soutenir cette dynamique, l'OCDE et la FAO élaborent actuellement un Manuel sur la déforestation, la dégradation des forêts et la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement agricoles, en complément du Guide OCDE-FAO pour des chaînes d'approvisionnement agricoles responsables, publié en 2016. Le manuel intégrera les contributions d'un groupe de travail multipartite et d'une consultation publique organisée du 29 juin au 29 juillet 2022.

30. Les parties prenantes des chaînes d'approvisionnement en cacao se sont déjà engagées dans plusieurs initiatives pour assurer la durabilité de ce secteur, notamment en s'attaquant à la déforestation et à la dégradation des forêts dues à l'expansion des plantations de cacao dans les forêts.

²⁶ Lambin, E.F., Gibbs, H.K., Heilmayr, R., Carlson, K.M., Fleck, L.C., Garrett, R.D., le Polain de Waroux, Y. *et al.* 2018. The role of supply-chain initiatives in reducing deforestation. *Nature Climate Change*, 8(2): 109–116. <https://doi.org/10.1038/s41558-017-0061-1>

²⁷ Rueda, X., Garrett, R.D. & Lambin, E.F. 2017. Corporate investments in supply chain sustainability: selecting instruments in the agri-food industry. *Journal of Cleaner Production*, 142: 2480–2492. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2016.11.026>

²⁸ Rothrock, P. & Wheeler, L. 2020. *Commitments in action – Corporate tells for financing forest conservation & restoration, 2020* [online]. Forest Trends. [Cited 5 November 2021]. <https://www.forest-trends.org/publications/commitments-in-action-corporate-tells-for-financing-forest-conservation-restoration-2020/>

²⁹ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

³⁰ https://ec.europa.eu/food/farm2fork_en

³¹ https://environment.ec.europa.eu/strategy/biodiversity-strategy-2030_fr

³² https://environment.ec.europa.eu/publications/proposal-regulation-deforestation-free-products_en

³³ <https://www.gov.uk/government/news/government-sets-out-world-leading-new-measures-to-protect-rainforests>

Dans le cadre de l'Initiative pour un cacao durable (SCI), l'Union européenne soutient les efforts déployés par le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Cameroun pour assurer un revenu décent aux agriculteurs, mettre un terme à la déforestation et éliminer le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en cacao. La FAO, l'Institut forestier européen (EFI), le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) sont les agences d'exécution du PCD. En outre, le projet FOLUR-IP du FEM-7 susmentionné permettra de développer les systèmes alimentaires à base de cacao grâce à une gestion intégrée du paysage inclusive et fondée sur les droits.

V. Éléments à prendre en considération

31. La Commission souhaitera peut-être inviter les pays de la Région à :
 - i) Relever leur niveau d'ambition pour renforcer la gouvernance des forêts et des ressources naturelles tout en intensifiant les actions concrètes conformes aux approches et mécanismes mondiaux et nationaux à différents niveaux administratifs/juridictionnels, en tirant parti du cadre REDD+ et des projets et programmes en cours pour soutenir les efforts visant à mettre fin à la déforestation et à préserver les services écosystémiques des forêts ;
 - ii) Soutenir la transition vers des systèmes agroalimentaires plus durables et intégrés dont le but est d'accroître la productivité agricole sur les terres existantes et à éviter la conversion des terres forestières, en ciblant les petits exploitants et en faisant bénéficier les parties prenantes locales, notamment les femmes et les autres groupes marginalisés ;
 - iii) promouvoir le partenariat multipartite et l'engagement du secteur privé afin de mettre un terme à la déforestation.

32. La Commission souhaitera peut-être demander à la FAO de :
 - i) Poursuivre le travail initié pour le développement des capacités et le partage des expériences aux niveaux national et régional afin de renforcer, mettre à jour, mettre en œuvre et surveiller les cadres régissant les ressources forestières ;
 - ii) Soutenir les pays membres dans l'évaluation et l'analyse des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts et dans l'élaboration de stratégies pour y remédier ;
 - iii) Continuer à soutenir les pays dans la consolidation et la mise en œuvre des processus et actions REDD+ soutenant la transformation des systèmes agroalimentaires dans la région ;
 - iv) Continuer à soutenir les pays dans leurs efforts de mobilisation des ressources pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.